

## CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 05 décembre 2023 à 20 H 30

### COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales**

**Présents :** M. PIERREFITTE Alain – M. PICHON Daniel – Mme REYNAUD Sabrina – M. PENAUD Jacques – Mme BOUZONIE Corinne – Mme LAFONT Sylvette – M. LEYMARIE Jean-Pierre – M. BUISSON Alain – Mme DESMET Christine.

**Absents :** M. FAUQUEMBERGUE Grégoire – Mme VAN MIL Marieke excusée.

Monsieur Jacques PENAUD est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 novembre 2023 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Décision Modificative – virement de crédits.

\*\*\*\*\*

#### **1) Acceptation d'un legs de Monsieur Louis PENAUD**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que Monsieur Louis PENAUD, par testament dressé en la forme olographe, a institué la commune de Saint-Cyr-les-Champagnes, légataire à titre universel de la moitié en pleine propriété des liquidités.

Par conséquent, il est nécessaire d'accepter la succession de Monsieur Louis PENAUD.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.**

#### **2) Encaissements des chèques de Maitre Le TRANOUEZ**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite à trois opérations, Maitre LE TRANOUEZ a adressé, à la commune, trois chèques afin de régulariser le solde de tout compte. Les opérations sont les suivantes :

- Changement d'assiette du chemin de Magnac (à noter que les demandeurs, Alain BUISSON et Jean-Pierre LEYMARIE ont contribué aux frais).
- Régularisation du chemin du Bois Laschamps (à noter que le demandeur, Aimé Patrick BARTHELEMY a contribué aux frais) ;
- Don Mazin.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.**

### **3) Choix entreprises pompe à chaleur pour fournil**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer un mode de chauffage dans le fournil communal.

Les systèmes de chauffage au bois et à granules n'étant pas compatibles avec le local, Monsieur le Maire a demandé des devis pour installer une pompe à chaleur.

Deux entreprises ont répondu :

- L'entreprise SAS TREILLE pour un montant de 9 373.50 € H.T soit 11 248.20 € TTC.
- L'entreprise BS ELEC CLIM pour un montant de 9 925.50 € H.T soit 11 910.60 € TTC.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise SAS TREILLE.**

### **4) Régime indemnitaire (RIFSEEP)**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que lors de la délibération prise en 2018, la commune avait fixé des plafonds pour le versement des primes.

Or, la commune a toujours versé à hauteur du plafond et se trouve bloquer si elle souhaite verser une prime exceptionnelle de fin d'année.

De ce fait, il est proposé d'augmenter les plafonds afin d'avoir l'opportunité et non l'obligation de verser une prime de fin d'année.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.**

### **5) Prime pouvoir d'achat**

Monsieur le Maire informe que l'Etat a décidé de mettre en place une prime pouvoir d'achat pour les agents. Le calcul de cette prime se fait au prorata du temps travaillé.

Toutefois, sa mise en œuvre relève des collectivités et n'est pas compensée par l'Etat.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas la mettre en œuvre et opte, plutôt, pour l'augmentation du CIA à hauteur de cette prime.**

### **6) Décision Modificative**

Monsieur le Maire propose de faire une décision modificative de virement de crédits en dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 50.00 €, qui se décompose comme suit :

- + 50.00 € au compte 739211 (attributions de compensation)
- - 50.00 € au compte 63512 (taxes foncières)

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette DM de virement de crédits.**

### **7) Questions diverses**

- **Zone d'Accélération des Energies Renouvelable (ZA-EnR)** : réunion prévue avec la Communauté de Communes, le 12 décembre 2023 afin de connaître les tenants et aboutissants.
- **Vœux** : pas de cérémonie des vœux prévues en 2024.

- **Repas des Aînés** : voir avec Michel CELERIER, traiteur, pour la date.
- **Cimetière** : en attente du devis du maçon.
- **Salle du Four** : la commune a acheté un frigo et une machine à glaçon.
- **Salle polyvalente** : l'APAVE est venue contrôler les installations électriques et gaz en vue d'une visite d'inspection de la préfecture (prévue le 18 décembre 2023). Les travaux de peintures se feront en début d'année 2024.
- **Réseau internet** : gros problème au relais de Chaillac. Panne enfin rétablie après 11 jours d'attente.
- **Chemin de Magnac** : deux trous au pont.
- **Noël des enfants** : jeux pour quatre enfants de moins de 6 ans et des cartes cadeaux de 25.00 € pour les plus grands.
- **Pont de La Jugie** : devis avec maçon.
- **Bulletin municipal** : en cours de réalisation.

La séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance,  
**Jacques PENAUD**

Le Maire,  
**Alain PIERREFITTE**

